



Rapport de la commission financière relatif au taux de rémunération des membres de l'exécutif

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Rappel

Lors de sa séance du 27 mars 2023, le Conseil général a pris connaissance d'un premier rapport de la commission financière (ci-après : COFI) relatif au taux de rémunération du Conseil communal. Elle vous rappelait l'échéance de septembre 2023 pour prendre la décision de prolonger ou non en 2024 le taux introduit pour les années 2022 et 2023.

Pour rappel, les éléments d'analyse retenus par la COFI étaient les suivants :

1. une évaluation du temps de travail nécessaire pour l'ensemble des représentations externes, en particulier dans les groupes de travail intercommunaux ;
2. une analyse de la suite donnée à l'ensemble des projets ayant fait l'objet d'un crédit d'engagement global pour les années 2021 et 2022 ;
3. une analyse sur le premier semestre 2023 de l'avancement de dix projets sélectionnés par le Conseil communal ;
4. une comparaison intercommunale.

Vous trouverez ci-dessous les résultats de l'analyse de la COFI pour chacun de ces éléments.

2.1 Représentations et délégations du Conseil communal

À la demande de la COFI, le Conseil communal a dressé une liste de toutes les séances auxquelles il participe en indiquant la fréquence et la durée moyenne de celles-ci.

Ce travail permet d'affirmer que les conseillers communaux passent en moyenne 3.6 heures par semaine en séance à l'externe (préparation comprise) comme représentants ou délégués du Conseil communal. À cela s'ajoutent les déplacements qui n'ont pas été comptabilisés. Relevons que les activités en lien avec le Cercle scolaire n'ont pas été prises en compte dans ce calcul.

Bien que ce ne soit pas l'objet de son étude, la commission constate que la charge de ces représentations et délégations n'est pas répartie uniformément entre les membres du Conseil.

Le Conseil communal mentionne également qu'il doit répondre régulièrement à des consultations sur des sujets cantonaux. Cette activité n'est pas comptabilisée dans la liste qu'il a transmise à la commission.

2.2 Crédits d'investissements annuels 2021 et 2022

La commission a repris, avec l'appui du Conseil communal, l'ensemble des crédits annuels 2021 et 2022 pour déterminer le nombre de dossiers ayant été réalisés, reportés ou abandonnés :

	2021	2022	Évolution
Nombre d'objets	46	57	+24 %
Réalisés	38	42	+10 %
Reportés	5	8	+60 %
Abandonnés	3	7	+133 %



Il paraît important, à la lecture de ces tableaux, de préciser que le changement de taux de rémunération des conseillers communaux, bien qu'entré en vigueur pour l'année 2022, n'a pas eu un effet déterminant sur le nombre d'objets inscrits au budget ni sur le taux de réalisation. En effet, il est notoire que les conseillers communaux, même rémunérés à 50%, travaillaient déjà à 80% ou plus durant l'année 2021.

Une analyse des motifs de renvoi ou d'abandon des projets permet à la commission d'effectuer trois constats :

- ✓ plusieurs abandons ou renvois sont dus à des raisons qui sont apparues au moment d'entamer le travail du fait d'événements particuliers, de l'évolution d'autres dossiers ou de décisions de tiers (CFF, par exemple) ;
- ✓ plusieurs projets liés à la nature n'ont pas été réalisés faute de disposer d'une ressource spécifique au sein de l'administration ;
- ✓ plusieurs projets ont dû être reportés car la réalisation n'était plus possible dans l'année budgétaire en raison de délai de réalisation, de disponibilité d'entreprise ou de délai de livraison.

Pour ce dernier motif, la commission propose de fixer à l'avenir un cadre budgétaire de deux ans pour les projets de moins de CHF 50'000.- présentés pour chaque année tout en précisant que seuls les projets réellement débutés lors de la première année budgétaire pourraient être poursuivis durant la seconde.

La commission rappelle également aux conseillers communaux que ces crédits d'investissement devraient être soumis aux commissions concernées durant la phase d'élaboration du budget.

2.3 Examen de l'évolution de dix projets

Idéalement, cet examen aurait dû porter sur le premier semestre de l'année 2023. En raison de la difficulté à sélectionner des projets (deux par dicastère), l'examen n'a pu porter que sur la période de mars à juillet 2023 ce qui, pour certains projets, n'était pas une durée significative pour permettre une analyse pertinente.

La commission a constaté que les projets en phase de réalisation (salle polyvalente de Gorgier, Hôpital 16 à Saint-Aubin-Sauges, rue de la Foulaz, espaces de sports en plein air) ont avancé normalement selon les planifications durant ce printemps. Deux projets ont pris du retard en raison de l'opposition exprimée de riverain-e-s pour l'un (ch. du Vignoble à Bevaix) et d'un référendum pour l'autre (Pôle de Gare à Gorgier).

Deux projets d'importance (PAL et réorganisation du parascolaire en Service de la jeunesse) s'inscrivent dans une durée trop longue pour que l'évaluation sur une période si courte soit pertinente. La commission est toutefois convaincue que ces deux projets sont en cours de réalisation.

La commission a regretté n'avoir que très peu d'information quant à l'évolution de deux projets : le réaménagement de la place du port à Saint-Aubin-Sauges et l'aménagement des zones 30 km/h à Gorgier et au chemin du Rafour.

Comme annoncé dans son rapport intermédiaire, la commission financière reprendra cette liste de dix projets avec le Conseil communal pour faire de nouveaux points de situation à la fin 2023 et en fin de législature.

2.4 Comparaison intercommunale

Au vu de la comparaison de chiffres relatifs aux six plus grandes communes de notre canton qui figurent en annexe à ce rapport, la commission tire les conclusions suivantes :

- ✓ le taux d'activité des conseillers communaux de La Grande Béroche n'est plus très éloigné des communes de taille équivalente en habitants (Milvignes = 70% en 2023 et Le Locle = 60% après un refus populaire de passer à 80% il y a quelques années) ;
- ✓ le coût par habitant·e est le plus élevé mais un des plus faibles par km² ;
- ✓ le passage cette année à un taux d'activité de 70% de l'exécutif de Milvignes devrait rapprocher le coût du Conseil communal de cette dernière de celui de La Grande Béroche ;
- ✓ les comparaisons chiffrées ne permettent pas de décréter que la situation de notre Conseil communal détonne par rapport aux autres communes comparées.

3. Considérations politiques

Au vu du peu de certitudes apportées par les analyses effectuées et pour conforter sa position, la commission des finances a également échangé sur des aspects politiques.

Dans un premier temps, elle a évoqué des charges paraissant parfois inéquitablement réparties entre les conseillers communaux en fonction de l'étendue de leurs dicastères et du nombre de projets en cours. Elle a renoncé à proposer une rémunération variable entre les membres du Conseil communal en rappelant qu'il appartenait à ce dernier de modifier, si besoin, la répartition des tâches pour permettre d'atteindre une charge de travail équitable.

Le dernier rapport de planification des tâches indique que le volume des investissements restera soutenu pour les années 2024 à 2026 avec des montants prévus toujours supérieurs à la moyenne des investissements réalisés dans les premières années de la commune fusionnée. Dès lors, il n'y

a pas lieu d'imaginer que les conseillers communaux verront leur charge de travail diminuer de façon conséquente lors de la prochaine législature.

En 2024 auront lieu les élections communales avec le renouvellement du Conseil général et du Conseil communal. Quel signe donnerait le Conseil général en revenant à un taux de rémunération de 50% pour ses conseillers communaux ? Le recrutement de citoyens ou de citoyennes prêt-e-s à s'investir dans la chose publique est compliqué. Qu'en sera-t-il s'il faut attirer de nouveaux membres pour l'exécutif si la fonction est rémunérée à 50% alors que celle-ci occupe effectivement 80% du temps ou plus ?

4. Conclusion

La commission financière soutient le maintien d'un taux de rémunération de 80% de nos conseillers communaux. Elle invite le Conseil général à accepter l'arrêté qui lui est proposé.

La Grande Béroche, le 30 août 2023

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Le président,
Thierry Rothen

Le secrétaire,
Jean Panès

Annexe au rapport de la commission financière relatif au taux de rémunération des conseillers communaux

Comparaisons intercommunales

	Période / Date	Val-de-Ruz	Le Locle	Val-de-Travers	La Tène	Neuchâtel	La Chaux-de-Fonds	Milvignes	La Grande Béroche	Écart entre La Grande Béroche et Milvignes	
Population											
Habitants	2019	17'017	11'132	10'667	5'083	44'588	37'494	8'995	8'795	-2.22%	Égalité presque parfaite au moment de la fusion
Variation en %	2010 – 2019	10.3	-0.1	-1.3	5.3	1.8	0	0.50	-1.20		Rattrapage vis-à-vis de 2010 ok
Densité de la population par km ²	2019	136.9	321.2	85.5	960.9	1 482.8	672.9	1'024.50	208.80	-79.62%	Densification en cours
Surface											
Surface totale en km ²	2016	124.3	34.7	124.7	5.3	30.1	55.7	8.80	42.10	378.41%	
Surface d'habitat et d'infrastructure en %	2004/09	6.4	12.7	6.1	38	29.8	16.6	38.90	11.60	-70.18%	Milvignes plus urbaine
Variation en ha	1979/85 – 2004/09	191	58	109	45	94	117	47.00	116.00	146.81%	
Surface agricole en %	2004/09	54.4	49.5	42.5	50.2	16.3	54.7	37.00	42.90	15.95%	
Surface agricole en ha	2004/09	67.62	17.18	53.00	2.66	4.91	30.47	3.26	18.06	454.70%	LGB plus agricole
Variation en ha	1979/85 – 2004/09	-180	-48	-70	-43	-66	-113	-44.00	-109.00	147.73%	
Surface boisée en %	2004/09	38.9	36.2	50.7	8.6	53.6	27.9	23.40	44.60	90.60%	LGB près du double de forêts
Surface improductive en %	2004/09	0.3	1.6	0.8	3.2	0.2	0.7	0.80	0.90	12.50%	
Économie											
Emplois total	2018	7'044	8'765	5'442	4'736	35'804	26'383	2'653	2'956	11.42%	
Secteur primaire	2018	373	96	306	45	100	237	110	201	82.73%	LGB = près de 2x plus d'emplois agricoles
Secteur secondaire	2018	2'815	5'706	2'415	1'350	5'522	10'905	585	868	48.38%	
Secteur tertiaire	2018	3'856	2'963	2'721	3'341	30'182	15'241	1'958	1'887	-3.63%	
Secteur tertiaire	2018 en %	55%	34%	50%	71%	84%	58%	74%	64%	-13.50%	
Établissements total	2018	1'098	761	891	354	4'175	2'766	528	695	31.63%	
Secteur primaire	2018	141	42	119	10	30	85	21	65	209.52%	
Secteur secondaire	2018	230	218	205	68	420	579	76	134	76.32%	LGB plus industrielle
Secteur tertiaire	2018	727	501	567	276	3'725	2'102	431	496	15.08%	
Construction, logements											
Taux de logements vacants	2020	1.38	4.46	1.62	1.15	1.48	4.26	1.09	1.70	55.96%	
Taux de logements vacants	2022	1.17	6.2	1.29	1.79	1.31	3.91	0.78	0.88	12.82%	Tout le Littoral est en dessous du taux de pénurie
Nouveaux logements construits / 1000 habitants	2018	2.8	0	2.5	4.4	1.9	3.1	9.90	1.00	-89.90%	
Sécurité sociale											
Taux d'aide sociale	2019	3.41	8.96	7.27	4.5	8.77	11.04	4.17	3.33	-20.14%	
Cahier des comptes											
Nombre de pages	2022	265	186	219	160	252	246	155	124	-20.00%	
Charges de personnel totales (Compte 30)	2022	37'496'590	39'953'421	32'990'654	3'297'715	99'247'620	117'395'472	9'720'550	7'810'003	-19.65%	Milvignes comprend les emplois du GSR
Coût du CC	2022	951'018	904'336	853'340	241'044			541'429	838'933	54.95%	Données introuvables sur les 2 grandes villes
Coefficient fiscal communal	2022	66	69	76	69	65	75	63	66	4.76%	
	2023	66	69	76	69	65	75	63	63	0.00%	
Salaires CC selon ArcInfo (2022)	2022	152'000	117'000	139'000	41'752*	198'000	193'000	84'000	128'000	52.38%	Selon article ArcInfo 22.9.2022
Taux d'activité CC	2022	100	60	100		100	100	50	80	60.00%	
	2023	100	60	100		100	100	70	80	14.29%	
Coût par habitant	2022	8.93	10.51	13.03	8.21	4.44	5.15	9.34	14.55	55.85%	
Coût par km ²	2022	1'222.85	3'371.76	1'114.68	7'877.81	6'578.07	3'464.99	9'545.45	3'040.38	-68.15%	